

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
8 juillet 2026**

Le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu siège en séance ordinaire, ce mercredi 8 juillet 2026.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #1
Monsieur le conseiller Yanick Beauchemin, siège #2
Monsieur le conseiller Maxim Moreau, siège #4
Monsieur le conseiller Francis Vigneault, siège #5
Madame la conseillère Sabrina Rettino, siège #6

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller Charles Corriveau, siège #3

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Julie Lussier.

Sont également présentes, madame Nathalie Boisclair, directrice générale et madame Nathalie Cliche greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal du mois de juin 2026
- 1.4. Entente intermunicipale en matière de transport collectif régional
- 1.5. Nomination d'une directrice générale par intérim
- 1.6. Tenue d'une rencontre d'information et d'échanges avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- 1.7. FQM – mandat de recrutement
- 1.8. Orientation du conseil – Accès pour un futur développement résidentiel
- 1.9. Orientation du conseil – Aménagement d'un poste communautaire de la Sûreté du Québec
- 1.10. Orientation du conseil – Aménagement d'une bibliothèque scolaire et municipale
- 1.11. Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires

2. FINANCES

- 2.1. Approbation des comptes payés et à payer
- 2.2. Dépôt du rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser accordée à certains employés
- 2.3. Dépôt des états trimestriels au 30 juin 2026

3. TRAVAUX PUBLICS

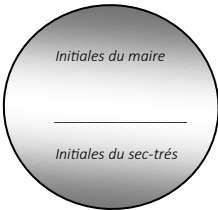
- 3.1. RETIRÉ

4. URBANISME

- 4.1. PIIA #2026-09 – 3338, 4^e rang sud
- 4.2. PIIA #2026-10 – 29, rue de l'Union
- 4.3. PIIA #2026-11 – 393, chemin des Patriotes

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

- 5.1. Fin de la période de probation – Anny Martin
- 5.2. Octroi de contrat – Fête nationale 2027



6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- 6.1. Signature entente- Mise en œuvre du plan de protection des sources d’eau potable de la rivière Richelieu
- 6.2. Autorisation d’un mandataire aux fins d’une demande de subvention

7. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- 7.1. Achat pour caserne

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. Adoption du Règlement 277-26-003 portant sur la gestion contractuelle et remplaçant les règlements 277-22-004 et 277-19-005
- 8.2. Adoption du Règlement 277-26-004 sur l’occupation et l’entretien des bâtiments et remplaçant le règlement 277-19-007
- 8.3. Adoption du Règlement 277-26-005 relatif aux dérogations mineures et remplaçant le règlement 2011-11-011
- 8.4. Adoption du Règlement 277-26-006 modifiant le règlement 277-23-002 sur la démolition d’immeubles
- 8.5. Avis de motion d’un projet de règlement – Règlement 277-26-007 portant sur le lotissement et modifiant le règlement 2011-11-009 et ses amendements
- 8.6. Dépôt et présentation du projet de règlement
- 8.7. Adoption du projet de règlement 277-26-007 portant sur le lotissement et modifiant le règlement 2011-11-009 et ses amendements
- 8.8. Avis de motion d’un projet de règlement – Règlement 277-26-009 sur le zonage et modifiant le règlement 2011-11-008 et ses amendements
- 8.9. Dépôt et présentation d’un premier projet de règlement
- 8.10. Adoption du premier projet de règlement – Règlement 277-26-009 sur le zonage et modifiant le règlement 2011-11-008 et ses amendements

9. RAPPORT DES ÉLUS

- 9.1. Suivi des questions citoyennes

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame la mairesse constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 31.

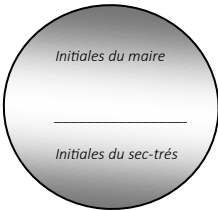
La mairesse précise qu’à moins d’une mention à l’effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Julie Lussier, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

- 1.2. Adoption de l’ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l’ordre du jour;

Le retrait du point 3.1. est demandé par la mairesse Julie Lussier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU



D'ADOPTER l'ordre du jour modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-127

1.3. Adoption du procès-verbal de juin 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance individuellement du procès-verbal du 3 juin 2026;

CONSIDÉRANT QU'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sabrina Rettino
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-128

1.4. Entente intermunicipale en matière de transport collectif régional

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite offrir à la population un service de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains offre un service de transport collectif sur demande éprouvé depuis plus de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains et la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que la MRC des Maskoutains desserve le territoire de la municipalité en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité versera annuellement à la MRC des Maskoutains une contribution financière établie sur la base du coût réel des déplacements effectués par le service de transport de la MRC sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sabrina Rettino
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'entente portant sur la desserte en transport collectif de la Municipalité par la MRC des Maskoutains d'une durée initiale de vingt-neuf (29) mois, soit du 1^{er} août 2026 au 31 décembre 2028, et se renouvelant automatiquement pour des périodes de deux (2) ans par la suite.

D'AUTORISER le paiement des coûts estimés au montant de cinq mille dollars 5 000 \$ pour l'année 2026 en provenance du surplus non affecté et de prévoir les crédits nécessaires aux budgets subséquents afin de pourvoir à cette dépense.

D'AUTORISER madame la mairesse Julie Lussier et madame la directrice générale Nathalie Boisclair à signer cette entente.

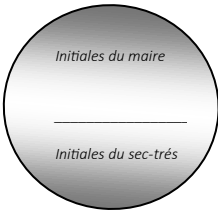
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-129

1.5. Nomination d'une directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Nathalie Boisclair, sera candidate à l'élection du 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 249 de la Loi, électorale, tout employeur doit accorder un congé sans solde à un candidat qui en fait la demande;



CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a informé le conseil qu'elle souhaite utiliser ses vacances annuelles pour s'absenter du 26 août 2026 au 5 octobre 2026 aux fins de l'élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut autoriser l'utilisation de l'ensemble des semaines de vacances annuelles en raison de la situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'une directrice générale par intérim afin d'assurer les responsabilités qui incombent à la directrice générale en vertu de la loi ou attribuées par résolution du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin

Monsieur le conseiller Francis Vigneault propose un amendement et monsieur le conseiller Gérald Poirier appuie la demande d'amendement.

Le vote est demandé sur la demande d'amendement par monsieur le conseiller Yanick Beauchemin et appuyé par madame la conseillère Sabrina Rettino. Le vote est appelé.

- *Gérald : pour*
- *Yanick : contre*
- *Maxim : pour*
- *Francis : pour*
- *Sabrina : contre*

Amendement adopté à la majorité des conseillers présents.

La résolution principale est modifiée par l'ajout de l'amendement suivant :

QUE le conseil établisse par résolution, lors de la séance régulière du conseil du 5 août 2026, au moyen d'un avenant au contrat de travail de madame Nathalie Cliche, une compensation salariale relativement au mandat par intérim.

DE NOMMER madame Nathalie Cliche, directrice générale par intérim et greffière-trésorière pour la période du 26 août au 5 octobre 2026.

D'AUTORISER madame Nathalie Cliche à agir pour et au nom de la municipalité, à signer tout document requis dans l'exercice de ses fonctions afin d'assurer la continuité dans la mise en œuvre des décisions du conseil ou requises aux fins de l'administration des ressources financières et de la gestion des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-130

1.6. Tenue d'une rencontre d'information et d'échanges avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

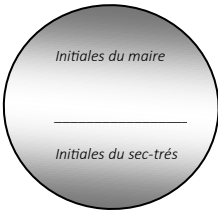
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite bénéficier d'une rencontre d'information et d'échanges portant sur les rôles et responsabilités des élus municipaux ainsi que sur certaines balises de fonctionnement en gouvernance municipale;

CONSIDÉRANT QU'un rappel neutre et structuré des rôles respectifs du conseil, de la mairesse, de la direction générale et de l'administration municipale apparaît souhaitable afin de favoriser une compréhension commune des responsabilités de chacun;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche vise à soutenir le bon fonctionnement du conseil, à clarifier certaines attentes en matière de gouvernance municipale et à favoriser un cadre de travail sain entre le politique et l'administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal confirme la tenue d'une rencontre d'information et d'échanges avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).



QUE cette rencontre porte notamment sur :

- les rôles et responsabilités respectifs du conseil, de la mairesse, de la direction générale et de l'administration municipale;
- les distinctions entre la gouvernance municipale, la prise de décision du conseil et la gestion administrative courante;
- le niveau d'information requis pour permettre au conseil d'exercer son rôle et d'éclairer ses décisions;
- les balises entourant le suivi des dossiers municipaux par les élus;
- les bonnes pratiques entourant les échanges, le fonctionnement du conseil et les relations entre le politique et l'administratif;
- les attentes exprimées quant au rôle des élus, à l'information requise pour l'exercice de leurs fonctions et à leur niveau d'implication dans le suivi des dossiers municipaux;

QUE cette rencontre puisse également permettre d'aborder toute autre question connexe jugée pertinente en matière de gouvernance municipale.

QUE la mairesse soit autorisée à confirmer avec le MAMH la date, l'heure, le lieu et les modalités de cette rencontre.

QUE les frais, s'il y a lieu, reliés à l'organisation de cette rencontre soient assumés par la Municipalité selon les disponibilités budgétaires applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-131

1.7. FQM - mandat

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite créer un poste de directeur ou directrice générale adjoint(e) pour une durée de 3 à 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mandater la FQM afin de l'accompagner dans les démarches de recrutement pour ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sabrina Rettino
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

DE CONFIER un mandat d'accompagnement à la Fédération Québécoise des Municipalités aux fins de recruter une personne au poste de directeur ou directrice générale adjoint(e) pour une durée de 3 à 6 mois.

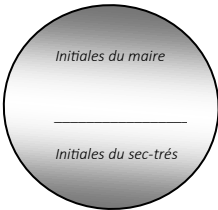
D'AUTORISER le paiement des honoraires relatifs aux services offerts au taux horaire de 150 \$ / heure jusqu'à un maximum de 1 200 \$ avant taxes en provenance du surplus non affecté.

La greffière atteste de la disponibilité des crédits nécessaires à cette dépense.

Le vote est demandé par le conseiller Francis Vigneault et appuyé par monsieur le conseiller Gérald Poirier. Le vote est appelé.

- *Gérald Poirier : contre*
- *Yanick Beauchemin : pour*
- *Maxim Moreau : pour*
- *Francis Vigneault : contre*
- *Sabrina Rettino : pour*
- *Julie Lussier : contre*

Rejetée à l'issue du vote



2026-07-132

1.8. Orientation du conseil – Accès pour un futur développement résidentiel

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé d’un projet concernant le bâtiment et le terrain situés au 426, chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE le projet offre la possibilité de permettre un accès pour un futur développement résidentiel par ce terrain;

CONSIDÉRANT QU’il est de la volonté du conseil d’avoir un accès au chemin des Patriotes pour le projet de développement résidentiel à venir pour la zone blanche;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de signifier cette volonté par résolution aux propriétaires du 426, chemin des Patriotes et au promoteur afin que ce dernier entame les démarches nécessaires afin d’acquérir, une partie du terrain visant à permettre l’aménagement de cet accès;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal exprime sa volonté qu’un accès au chemin des Patriotes soit prévu dans le projet de développement de la zone blanche.

QUE les propriétaires soient avisés par la transmission de la présente résolution afin d’entamer les discussions devant permettre l’acquisition par le promoteur du projet de développement résidentiel, de la portion de terrain nécessaire à l’aménagement d’un accès au chemin des Patriotes.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-07-133

1.9. Orientation du conseil – Aménagement d’un poste communautaire de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé d’un projet concernant le bâtiment situé au 426, chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT QU’une des pistes envisagées consiste à aménager un poste communautaire de la Sûreté du Québec dans l’édifice;

CONSIDÉRANT QUE ce projet souhaite bénéficier d’un appui de la municipalité ainsi que du comité de la sécurité publique de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE l’emplacement envisagé, adjacent à l’école primaire, pourrait permettre une plus grande visibilité du poste communautaire ainsi qu’une meilleure desserte de services;

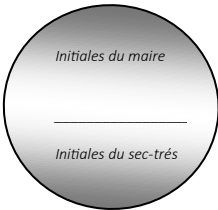
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal appuie l’aménagement d’un poste communautaire de la Sûreté du Québec au 426, chemin des Patriotes.

QUE le conseil municipal appuie la poursuite des démarches par le futur propriétaire auprès des instances concernées afin d’en évaluer la faisabilité et les conditions de réalisation.

QUE la présente résolution soit transmise aux propriétaires concernés, à la MRC de la Vallée-du-Richelieu, aux municipalités desservies par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Vallée-du-Richelieu ainsi qu’à la Société Québécoise des Infrastructures (SQI).

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents



2026-07-134

1.10. Orientation du conseil – Aménagement d’une bibliothèque scolaire et municipale

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé d’une réflexion concernant l’aménagement d’une bibliothèque scolaire et municipale dans le sous-sol du bâtiment situé au 426, chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire dépose annuellement une demande d’agrandissement de l’école auprès du ministère de l’Éducation et que la municipalité a signifié sa volonté d’être partenaire dans ce projet afin d’optimiser les infrastructures, un budget étant prévu au PTI pour la réalisation d’une étude de faisabilité de l’agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d’un projet d’agrandissement peut s’échelonner sur plusieurs années, notamment en fonction des contraintes administratives, financières et de planification, et qu’un délai de 5 à 10 ans peut être envisagé;

CONSIDÉRANT QU’un bail serait à prévoir pour la location de l’espace, de façon temporaire, dans l’attente d’un agrandissement futur de l’école;

CONSIDÉRANT QU’il y aurait lieu de valider, avec le Centre de services scolaire, les besoins, la faisabilité et la volonté de réaliser un tel projet;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal se montre défavorable à ce projet en raison des coûts associés.

QUE le conseil recommande aux propriétaires de plutôt entamer les discussions avec le Centre de services scolaires pour ce projet.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

1.11. Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires

En référence aux articles numéros 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendum, madame la mairesse Julie Lussier dépose séance tenante sa déclaration d’intérêts pécuniaires.

2. FINANCES

Madame la mairesse Julie Lussier déclare des intérêts non pécuniaires et se retire à 19 h 53. Monsieur le conseiller Francis Vigneault assure la présidence.

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés et à payer au 3 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER, D’ACCEPTER ET D’APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 8 juillet 2026 tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

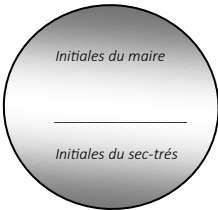
Les comptes payés et à payer pour un montant de 915 172,08 \$

Les salaires versés du mois de juin 2026 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 41 377,65 \$

Les salaires versés du mois de juin 2026 pour la rémunération des pompiers au montant de 10 456,01 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-07-135



Madame la mairesse Julie Lussier reprend son siège à 19 h 54.

2.2. Dépôt du rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser accordée à certains employés

Il est procédé au dépôt du rapport des dépenses autorisées du mois de juin 2026 dans le cadre de la délégation permise à l'article 3.1 du Règlement 277-22-003 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires, tel que requis à l'article 7.3 du même règlement.

2.3. Dépôt des états trimestriels au 30 juin 2026

La directrice générale dépose les états trimestriels au 30 juin 2026 tel que prescrit par la loi. Chaque membre du conseil ayant reçu une copie de ceux-ci.

3. TRAVAUX PUBLICS

3.1. RETIRÉ

4. URBANISME

4.1. PIIA #2026-09 – 3338, 4^e rang sud

CONSIDÉRANT la demande de PIIA # 2026-09 reçue le 8 juin 2026 et ce, pour la réalisation de travaux d'agrandissement du bâtiment accessoire (garage détaché) du bâtiment d'intérêt patrimonial ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale # 277-23-009 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et son annexe I (Bâtiment d'intérêt patrimonial) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis rencontre les objectifs et critères contenus dans l'annexe I dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations des membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU).

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sabrina Rettino
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA # 2026-09 telle que proposée ;

D'INFORMER les demandeurs que toute modification désirée en cours de travaux à l'égard du présent PIIA autorisé **DOIT préalablement faire l'objet d'une demande de révision au PIIA** avant toute réalisation de travaux.

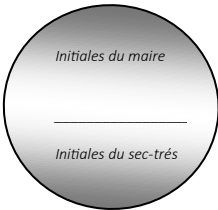
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.2. PIIA #2026-10 – 29, rue de l'Union

CONSIDÉRANT la demande de PIIA # 2026-10 reçue le 19 mai 2026 et ce, pour la réalisation de travaux de rénovation sur un bâtiment principal situé dans l'unité paysagère que constitue le noyau villageois ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent la modification de certaines ouvertures sur les façades avant et latérale droite du bâtiment afin de permettre la conversion du garage en logement ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale # 277-23-009 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et son annexe II (Noyau villageois) ;



CONSIDÉRANT QUE le projet soumis rencontre les objectifs et critères contenus dans l’annexe II dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations des membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU).

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

D’AUTORISER la demande de PIIA # 2025-10 et ce, sous réserve de la condition suivante :

- Que la surface imperméabilisée du stationnement projeté soit réduite en profondeur autant que possible afin d’y intégrer des végétaux en façade du bâtiment.

D’INFORMER le demandeur que toute modification désirée en cours de travaux à l’égard du présent PIIA autorisé **DOIT préalablement faire l’objet d’une demande de révision au PIIA** avant toute réalisation de travaux.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-07-138

4.3. PIIA #2026-11 – 393, chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT la demande de PIIA # 2026-11 reçue le 29 mai 2026 et ce, pour la réalisation de travaux d’agrandissement et de rénovation extérieur sur la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est assujetti au règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale # 277-23-009 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et son annexe II (Noyau villageois) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis rencontre les objectifs et critères contenus dans l’annexe II dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations des membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU).

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET RÉSOLU

D’AUTORISER la demande de PIIA # 2026-11 telle que proposée.

D’INFORMER les demandeurs que toute modification désirée en cours de travaux à l’égard du présent PIIA autorisé **DOIT préalablement faire l’objet d’une demande de révision au PIIA** avant toute réalisation de travaux.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-07-139

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

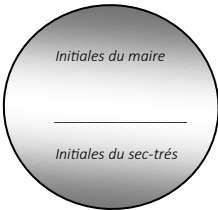
5.1. Fin de la période de probation – Anny Martin

CONSIDÉRANT QUE lors de l’embauche de madame Anny Martin, responsable communications, loisirs, culture et vie communautaire, une période de probation a été décrétée;

CONSIDÉRANT QUE cette période a pris fin;

CONSIDÉRANT QU’une évaluation de rendement a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE cette évaluation est positive;



IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

DE DÉCRÉTER la fin de probation de madame Anny Martin au 16 juin 2026.

QUE madame Anny Martin soit dorénavant considérée comme une employée permanente de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour le poste de responsable communications, loisirs, culture et vie communautaire ayant ainsi droit aux avantages sociaux prévus pour les employés permanents rétroactivement à la date de la fin de probation.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-07-140

5.2. Octroi de contrat – Fête nationale 2027

CONSIDÉRANT la popularité du groupe choisi pour l’édition 2027;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de procéder à l’octroi d’un contrat pour le spectacle du 23 juin 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sabrina Rettino
ET RÉSOLU

D’ACCORDER un contrat au montant de 5000 \$ plus les taxes applicables à Productions Caroline.

D’AUTORISER le versement d’un dépôt au montant de 1000 \$, en provenance du surplus non affecté.

D’AUTORISER madame Nathalie Boisclair, directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

DE prévoir les crédits nécessaires pour pourvoir à cette dépense au budget 2027.

La greffière atteste de la disponibilité des crédits nécessaires à cette dépense.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-07-141

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

6.1. Signature entente – Mise en œuvre du plan de protection des sources d’eau potable de la rivière Richelieu

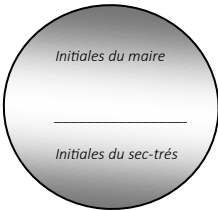
CONSIDÉRANT QUE la rivière Richelieu est une importante source d’eau potable à l’échelle régionale;

CONSIDÉRANT QUE le « Plan de protection des sources d’eau potable de la rivière Richelieu » (le Plan) définit et planifie les mesures de protection requises;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution #2026-02-040 le 11 février dernier par laquelle elle s’engage à verser une contribution financière de 0,25 \$ par personne desservie soit 1 397,25 \$ par année pour trois ans (2026-2027-2028);

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de signer une entente avec le comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) établissant un comité permanent chargé d’administrer ces sommes et responsable de la coordination et de la mise en œuvre du Plan;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
ET RÉSOLU



D’AUTORISER la mairesse madame Julie Lussier à signer l’entente de mise en œuvre du Plan de protection des sources d’eau potable de la rivière Richelieu.

D’AUTORISER le versement de la contribution 2026 au montant de 1 397,25 \$ en provenance du surplus non affecté.

DE PRÉVOIR les crédits nécessaires au budget annuel pour la durée de l’entente.

La greffière atteste de la disponibilité des crédits nécessaires à cette dépense.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-07-142

6.2. Autorisation d’un mandataire aux fins d’une demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a contribué à un fonds pour la biodiversité intitulé Fonds MB/Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la Faune est chargée de solliciter des dons, subventions ou autres contributions pour les Fonds MB, d’administrer aux fins de développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite autoriser un mandataire, Connexion Nature, à soumettre un projet aux Fonds MB/Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

D’AUTORISER Connexion Nature à soumettre le projet « En action pour les plantes exotiques envahissantes » Formation, intervention et équipement pour prêt » à la Fondation de la Faune.

D’AUTORISER l’affectation du solde de la Municipalité au Fonds MB au montant de 2 672 \$ au financement du projet soumis.

D’AUTORISER la directrice générale madame Nathalie Boisclair à agir pour et au nom de la Municipalité et à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-07-143

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Achats pour caserne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé un contrat à Construction Richelieu le 12 février 2025 pour la construction d’une caserne d’incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l’achat d’équipements et de mobilier pour la nouvelle caserne;

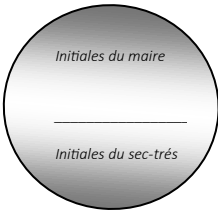
CONSIDÉRANT QU’un montant de 100 000 \$ est inscrit au Plan triennal 2026-2027-2028 adopté par le conseil à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sabrina Rettino
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET RÉSOLU

D’APPROUVER les achats d’équipements et de mobilier requis pour la nouvelle caserne.

D’AUTORISER des achats au montant maximal estimé de 79 000 \$.

D’AFFECTER au paiement des achats, un montant égal en provenance du surplus non affecté.



D’AUTORISER la directrice générale à agir pour et au nom de la Municipalité et à signer tout document requis aux fins de la présente résolution.

La greffière-trésorière atteste de la disponibilité des crédits nécessaires à cette dépense.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

8. RÈGLEMENTS

2026-07-144

8.1. Adoption du Règlement 277-26-003 portant sur la gestion contractuelle et remplaçant les règlements 277-22-004 et 277-19-005

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a été présenté lors de la séance du 3 juin 2026;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Yanick Beauchemin lequel a également procédé au dépôt lors de la séance ordinaire du 3 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le Règlement 277-26-003 portant sur la gestion contractuelle et remplaçant les règlements 277-22-004 et 277-19-005.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-07-145

8.2. Adoption du Règlement 277-26-004 sur l’occupation et l’entretien des bâtiments et remplaçant le règlement 277-19-007

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a été présenté lors de la séance du 3 juin 2026;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Maxim Moreau lequel a également procédé au dépôt lors de la séance ordinaire du 3 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le Règlement 277-26-004 sur l’occupation et l’entretien des bâtiments et remplaçant le règlement 277-19-007.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2026-07-146

8.3. Adoption du Règlement 277-26-005 relatif aux dérogations mineures et remplaçant le règlement 2011-11-011

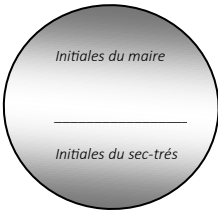
CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a été présenté lors de la séance du 3 juin 2026;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Gérald Poirier lequel a également procédé au dépôt lors de la séance ordinaire du 3 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le Règlement 277-26-005 relatif aux dérogations mineures et remplaçant le règlement 2011-11-011.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents



2026-07-147

8.4. Adoption du Règlement 277-26-006 modifiant le règlement 277-23-002 sur la démolition d'immeubles

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a été présenté lors de la séance du 3 juin 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Sabrina Rettino lequel a également procédé au dépôt lors de la séance ordinaire du 3 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le Règlement 277-26-006 modifiant le règlement 277-23-002 sur la démolition d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Madame la conseillère Sabrina Rettino déclare des intérêts non pécuniaires et se retire à 20 h 13.

2026-07-148

8.5. Avis de motion d'un projet de règlement – Règlement 277-26-007 portant sur le lotissement et modifiant le règlement 2011-11-009 et ses amendements

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yanick Beauchemin qu'à une séance subséquente sera adopté le Règlement 277-26-007 portant sur le lotissement

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8.6. Dépôt et présentation d'un projet de règlement

Monsieur le conseiller Yanick Beauchemin procède au dépôt du projet de règlement relatif au lotissement

Le présent projet vise à modifier plusieurs dispositions afin de les clarifier et d'en faciliter la compréhension et l'application. Il modifie entre autres, les dispositions relatives :

- À la dimension minimale des lots;
- Aux normes de lotissement des zones H-5, P-5 et de la nouvelle zone Rd-6;
- À la densité nette

Il abroge certains articles et modifie la numérotation.

2026-07-149

8.7. Adoption du projet de règlement – Règlement 277-26-007 portant sur le lotissement et modifiant le règlement 2011-11-009 et ses amendements

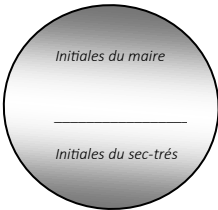
CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a été présenté lors de la séance du 8 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Yancik Besauchemin lequel a également procédé au dépôt lors de la séance du 8 juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le projet de Règlement 277-26-007 portant sur le lotissement et modifiant le règlement 2011-11-009 et ses amendements

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



2026-07-150

8.8. Avis de motion d'un projet de règlement – Règlement 277-26-009 sur le zonage modifiant le règlement 2011-11-008 et ses amendements

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gérald Poirier qu'à une séance subséquente sera adopté le Règlement 277-26-009 sur le zonage modifiant le règlement 2011-11-008 et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8.9. Dépôt et présentation d'un projet de règlement

Monsieur le conseiller Gérald Poirier procède au dépôt du projet de règlement relatif au zonage

Le présent projet de règlement modifie le Règlement de zonage afin de modifier et d'ajouter certaines définitions. Il modifie le tableau de classification relatif aux usages spécifiques et les grilles de spécifications de certains boisés de conservation et de certaines grilles de spécifications. Il vise à clarifier et harmoniser certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires, à l'implantation des clôtures, la construction d'un garage en cour avant. Il vient créer les zones Rd-6 à Rd-9 pour les îlots déstructurés.

2026-07-151

8.10. Adoption du premier projet de règlement – Règlement 277-26-009 sur le zonage modifiant le règlement 2011-11-008 et ses amendements.

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a été présenté lors de la séance du 8 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Gérald Poirier lequel a également procédé au dépôt lors de la séance du 8 juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Vigneault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreau
ET RÉSOLU

QUE le conseil adopte le premier projet de Règlement 277-26-009 sur le zonage et modifiant le règlement 2011-11-008 et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Madame la conseillère Sabrina Rettino reprend son siège à 20 h 19.

9. RAPPORT DES ÉLUS

9.1. Suivi des questions citoyennes

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-07-152

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Yanick Beauchemin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Maxim Moreu
ET RÉSOLU

QUE la séance soit close à 21 h 30.

Julie Lussier
Mairesse

Nathalie Cliche
Greffière-trésorière